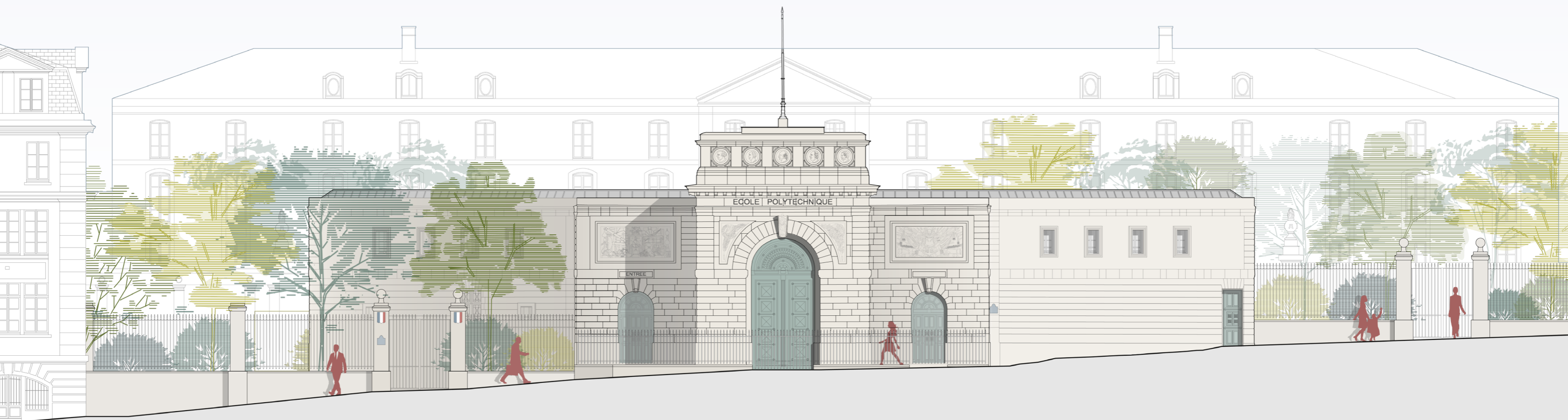


PIECE D - AVIS

JANVIER 2019





Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Décision de la Mission régionale d'autorité environnementale
après examen au cas par cas dispensant de la réalisation d'une
évaluation environnementale la mise en compatibilité par
déclaration de projet
(réhabilitation du bâtiment dit « boîte à claque »)
du plan local d'urbanisme de Paris (75),
en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme**

n°MRAe 75-001-2018

La mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France,

Vu la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001, du Parlement européen et du Conseil, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.104-1 à L.104-8 et R.104-28 à R.104-33 ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu l'arrêté en date du 6 août 1975 relatif au site inscrit « Ensemble urbain à Paris » ;

Vu l'arrêté en date du 28 décembre 1984 relatif au monument historique classé de l'ancienne École Polytechnique ;

Vu les arrêtés des 12 mai 2016, 19 décembre 2016, 16 octobre 2017, 17 avril 2018 et 28 juin 2018 portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu la décision du 12 juillet 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, abrogeant la décision du 2 mars 2017 sur le même objet ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Paris approuvé le 13 juin 2006 et sa modification approuvée le 6 juillet 2016 ;

Vu la demande d'examen au cas par cas relative à la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU de Paris, reçue complète le 25 juin 2018 ;

Vu la délégation de compétence donnée par la mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France à son président pour le présent dossier, lors de sa réunion du 12 juillet 2018 ;

Vu la consultation de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la réponse en date du 17 juillet 2018 ;

Considérant que la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU de Paris vise à permettre la réhabilitation du bâtiment dit « Boîte à claque » de l'École Polytechnique, et consiste notamment à supprimer dans le PLU de Paris en vigueur la protection de sa cour intérieure comme « espace vert protégé » d'environ 500 m², définie au titre de l'article L.123-1 §7° du code de l'urbanisme (dans sa version en vigueur lors de l'approbation du PLU) pour protéger entre autres les jardins fermés du territoire communal ;

Considérant que le projet, objet de la présente procédure, prévoit de compenser la suppression de la protection comme espace vert protégé de la cour intérieure du bâtiment dit « Boîte à claque » dans le PLU, en valorisant la biodiversité dans le « Jardin de Navarre » attenant (d'une surface de 4 300 m²) ;

Considérant que, en application de l'article L.621-31 du code du patrimoine, « dans le champ de visibilité d'un édifice classé au titre des monuments historiques ou inscrit », les constructions prévues par le projet de réhabilitation du bâtiment dit « Boîte à claque » sont soumises à une autorisation préalable et d'un avis de l'Architecte des bâtiments de France ;

Considérant que, d'après les éléments joints à la demande, la cour intérieure objet de la procédure présente un intérêt écologique « très limité » et que ce secteur ne présente, par ailleurs, pas de sensibilité particulière au regard des zonages qui concernent notamment la biodiversité, les risques et les nuisances ;

Considérant, au vu de l'ensemble des informations fournies par la personne publique responsable, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente décision, que la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU de Paris n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation environnementale de certains plans et programmes ;

DÉCIDE

Article 1er :

La mise en compatibilité par déclaration de projet du plan local d'urbanisme (PLU) de Paris n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2 :

La présente décision, délivrée en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme, ne dispense pas des obligations auxquelles le PLU peut être soumis par ailleurs.

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet de PLU de Paris mis en compatibilité est exigible si les orientations générales de ce document d'urbanisme viennent à évoluer de manière substantielle.

Article 3 :

En application de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, la présente décision sera jointe au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public.

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, son président délégué,



Jean-Paul Le Divenah

Voies et délais de recours

La décision dispensant d'une évaluation environnementale rendue au titre de l'examen au cas par cas ne constitue pas une décision faisant grief mais un acte préparatoire ; elle ne peut faire l'objet d'un recours direct, qu'il soit administratif, préalable au contentieux et suspensif du délai de recours contentieux, ou contentieux. Comme tout acte préparatoire, elle est susceptible d'être contestée à l'occasion d'un recours dirigé contre la décision ou l'acte autorisant, approuvant ou adoptant le plan, schéma, programme ou document de planification.

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général

Service de l'action
administrative
et des moyens

Sous-direction de la logistique
de l'administration centrale

SG/SAAM D
n°2018-026

Affaire suivie par
Nicolas Rousseau

Téléphone
01 55 55 28 61

Courriel
nicolas.rousseau
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris le 15 OCT. 2018

La secrétaire générale

à

Monsieur le directeur général
de l'Ecole polytechnique

Objet : Projet de rénovation de la Boîte à claque.

Dans votre courrier du 28 août 2018 relatif au projet de rénovation de la Boîte à claque située rue Descartes dans le cinquième arrondissement en futur Centre de conférences de l'Ecole polytechnique, vous sollicitez une décision du ministère sur la possibilité de requalifier le jardin de Navarre en espace vert protégé.

Dans ce courrier vous nous indiquez que la direction de l'immobilier de l'Etat ne s'oppose pas à cette requalification qui implique l'interdiction de toute construction à venir sur la surface concernée.

Après analyse de cette demande par mes services et prise en considération la position de la direction de l'immobilier de l'Etat, je vous informe que le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation émet un avis favorable sur cette requalification.

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Marie-Anne LÉVÉQUE

Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 6 novembre 2018

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Paris

Projet de requalification des bâtiments « Boite à claque » et de la « Galerie de Navarre » à Paris

La réunion d'examen conjoint de la procédure de déclaration de projet s'est tenue salle Georges Charpak, au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), rue de la Montagne Sainte Geneviève à Paris.

La réunion d'examen conjoint des dispositions envisagées pour la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Paris relative au projet de requalification des bâtiments « boite à claque » et de la « Galerie de Navarre » à Paris, par l'État, la commune et les personnes publiques associées, constitue une étape obligatoire de la procédure.

Les personnes publiques associées répondent à une liste définie par le Code de l'urbanisme qui inclut, dans le cas d'espèce, les collectivités concernées.

La convocation des participants à la réunion d'examen conjoint est intervenue par courrier en date du 11 octobre 2018, suivi le 29 octobre d'un courrier et d'un dossier documentaire sous format électronique (CD-ROM) incluant d'une part le dossier de déclaration de projet et d'autre part le dossier de présentation de mise en compatibilité du PLU de Paris.

Le présent procès-verbal est établi à l'issue de cette réunion. Il sera inséré dans le dossier soumis à enquête publique.

La liste des personnes convoquées (annexe n°1) et la liste des présents demeurent annexées au présent procès-verbal (annexe n°2).

PV de la réunion d'examen conjoint du 06/11/18 – Déclaration de projet – ville de Paris

1

Participants

DRIEA – Unité départementale de Paris (représentant le Préfet de Paris) : Mme CAM Emilie, Cheffe du service Aménagement durable et connaissance des territoires et Mme BARON Céline, chef du pôle planification urbaine et aménagement durable

MEN MESRI : M. Bergeonneau Thierry, Chef de service de l'action administrative et des moyens, M. Lanoire Edmond, sous-directeur de la logistique de l'administration centrale et M. Rousseau Nicolas, adjoint au sous-directeur de la logistique de l'administration centrale

Ecole Polytechnique : M. Bouchet François, Directeur général de l'Ecole polytechnique et M. Jean-Emmanuel FACY juriste et son AMO : M. Pimont Patrick

Maître d'œuvre architecte, Agence Pierre-Antoine Gatier : Mme Morand Laetitia et Mme Ivanova Yoana.

Maître d'œuvre dossiers réglementaires, Groupe-NOX : Mme de Becdelièvre Laurence et Mme Thiel Virginie

Excusés

Service Mobilités Ile-de-France

Absents

Conseil Régional d'Ile-de-France

Département

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris

Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France

Métropole du Grand Paris

Mairie de Paris

PV de la réunion d'examen conjoint du 06/11/18 – Déclaration de projet – ville de Paris

2

Synthèse

Le Directeur de l'Ecole polytechnique introduit la réunion, remercie les participants, et propose un tour de table.

Il présente le contexte de l'opération, son intérêt général et rappelle les objectifs de ce projet.

Le maître d'œuvre architecte présente l'historique du site, le projet architectural et l'aménagement du Jardin Carré.

Le maître d'œuvre des dossiers réglementaires décrit succinctement la procédure de déclaration de projet, les éléments importants de l'état initial de l'environnement, les incidences sur l'environnement, l'analyse du projet vis-à-vis des documents de rang supérieur, l'analyse de la compatibilité du PLU et les dispositions modifiées du PLU.

Le diaporama présenté à l'appui de l'exposé demeure annexé au présent procès-verbal (annexe n°3).

Les personnes publiques associées sont invitées à formuler leurs avis et remarques sur le projet.

Avis et observations

La DRIEA rappelle les fondements d'une déclaration de projet, soit que le projet doit avoir un caractère d'intérêt général, que les modifications du document d'urbanisme doivent être limitées strictement à l'adaptation des règles nécessaires pour réaliser le projet, et enfin que cette déclaration de projet n'ait pas pour effet de porter atteinte à l'économie générale du PADD du PLU (dans le cas présent où la déclaration de projet est adoptée par un établissement public de l'Etat).

Dans le cas présent, ces conditions sont réunies.

La DRIEA estime que l'ouverture au public du jardin participerait à l'intérêt général de l'opération, bien qu'elle soit conditionnée à l'accord du Ministère. (Le jardin est la propriété de l'Etat aussi bien que les bâtiments. A la différence de ces derniers, le jardin n'est affecté ni au Ministère (M.E.S.R.I), ni à l'Ecole polytechnique.)

L'école polytechnique précise que ce site pourra être ouvert pour des événements exceptionnels et ponctuels au public et que cette fermeture est liée au contexte sécuritaire du pays.

Le MESRI précise que le jardin est actuellement fermé au public uniquement pour des raisons sécuritaires, liées aux différents plans gouvernementaux mis en œuvre (Vigipirate). Actuellement, l'ensemble du site du Ministère est accessible uniquement depuis le 25 de la rue de la Montagne Sainte Geneviève.

PV de la réunion d'examen conjoint du 06/11/18 – Déclaration de projet – ville de Paris

3

La DRIEA rappelle qu'un l'Espace vert Protégé peut ne pas présenter d'intérêt paysager ou de qualité végétale mais il permet de lutter contre l'imperméabilisation du sol. L'enjeu de gestion des eaux pluviales est donc à prendre en compte, même si à cette échelle, la surface supprimée est minime (500 m²). Elle rappelle également que ce projet est soumis au zonage pluvial qui a été adopté par le Conseil de Paris en mars 2018. Les prescriptions de ce document réglementaire, complémentaire au PLU et opposable aux tiers, s'imposent notamment pour toute construction nouvelle d'une emprise au sol de plus de 20 m² ainsi que pour tout aménagement de voirie ou d'espace vert de plus de 1000 m². Le projet, dans le cadre des autorisations d'urbanisme, devra recueillir l'autorisation du service chargé de l'assainissement de la ville de Paris au titre de ce règlement. Le projet est situé dans une zone d'abattement renforcée.

Le maître d'œuvre architecte précise que le bassin de rétention a été dimensionné conformément à ce schéma et qu'il a été présenté au service d'assainissement de la ville de Paris DPE – STEA Section de l'Assainissement de Paris - Division Coordination de l'Exploitation et Guichet Unique -Subdivision Galerie Technique et Pôle Usager. Ce projet d'assainissement intègre les conseils et observations du service d'assainissement et a été reçu favorablement par ce service.

La DRIEA rappelle que la compensation de l'Espace Vert Protégé est supérieure à la surface supprimée mais sur le terrain du Jardin Carré (anciennement Jardin de Navarre).

L'Ecole polytechnique affirme que le ministère accepte ce classement, courrier à l'appui.

La DRIEA rappelle que l'Etat accompagne l'Ecole polytechnique au titre de la procédure PLU, car l'Unité départementale 75 de la DRIEA diligentera l'enquête publique et instruira également le permis de construire pour le compte du Préfet de Paris.

Le Ministère soutient ce projet et attend beaucoup de cette rénovation et des aménagements extérieurs qui vont permettre une revalorisation de l'ensemble du site qui en a bien besoin. Il accueille beaucoup de chercheurs et des chercheurs internationaux qui ont besoin d'un espace de conférence d'excellence et d'un site de qualité en plein Paris.

L'Ecole polytechnique assure que cette opération est une opportunité pour l'Ecole polytechnique, de rénover de façon conséquente ce bâtiment. Elle permet d'offrir une infrastructure accueillante au sein de Paris, image qui peut rayonner et améliorer l'image de l'Ecole polytechnique.

La DRIEA s'interroge sur l'extension du bâtiment sous le Jardin Carré.

Le maître d'œuvre architecte précise qu'effectivement, il est prévu une extension du bâtiment sous le Jardin le long de la Galerie de Navarre. L'Espace Vert Protégé (EVP) mentionné sur le plan de zonage prend en compte cette construction. En effet, l'EVP est en retrait vis-à-vis de la « Galerie de Navarre », il est localisé sur des espaces en pleine terre.

La DRIEA se questionne sur la réalisation de fouilles archéologiques lors des travaux.

L'Ecole polytechnique apporte des précisions sur ce thème. Des sondages ont été effectués et des fouilles ont été prescrites.

Le Ministère mentionne qu'il y a deux ans, des fouilles ont été menées lors des travaux pour la construction de bâtiments provisoires, des vestiges assez communs ont été trouvés.

4

PV de la réunion d'examen conjoint du 06/11/18 – Déclaration de projet – ville de Paris

Le maître d'œuvre architecte confirme que le site est un lieu de présence de vestiges (bâti), certains sont d'ailleurs visibles dans les caves du bâtiment « La boîte à claque », mais rien de remarquable n'a été observé.

Les participants s'étant exprimés, la séance est levée.

A Paris, le



L'ingénieur général de l'armement François BOUCHET
Directeur général de l'Ecole polytechnique

5

PV de la réunion d'examen conjoint du 06/11/18 – Déclaration de projet – ville de Paris

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU relative au projet de requalification des bâtiments « Boite à claque » et de la « Galerie de Navarre » à Paris

Réunion d'examen conjoint – 6 novembre 2018

Annexe 1

Personnes publiques invitées à la réunion d'examen conjoint

- Etat
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Département de Paris
- Ile de France Mobilités
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris
- Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France
- Métropole du Grand Paris
- Ville de Paris

Conseil de Quartier Saint-Victor

Séance du 04 octobre 2018

XXh00

Mairie du 5^e arrondissement

Salle XX

Ordre du jour

1. X

2. X

3. X

4. Questions diverses

Les élus présents étaient :

La séance est ouverte à XXh00, sous la présidence de Dominique TIBERI.

1. Pistes cyclables

Florence

Dominique TIBERI

Je vous souhaite la bienvenue à ce conseil de quartier et je vous propose, pour ne pas perdre de temps, d'aborder le premier sujet de l'ordre du jour : la création, dans le cadre du plan vélo, d'une piste qui sera sur le quai de Montebello, le quai de la Tournelle. Si j'ai bien compris, c'est le prolongement du quai Saint-Bernard.

Mme GUTH

Je suis Charlotte GUTH, de la mission aménagement cyclable, de la direction de la voirie et des déplacements. Je vais présenter le projet. Il s'inscrit dans un projet global de pistes cyclables qui parcourent l'ensemble du quai de la rive gauche de la Seine. Vous voyez l'état des pistes cyclables actuelles, notamment celles qui sont déjà réalisées sur le quai d'Austerlitz et le quai François Mauriac. Le Réseau Express Vélo consiste en une piste bidirectionnelle, avec les deux sens de circulation, sur 4 mètres de large, environ, en section courante, délimitée avec un séparateur de 30 cm en granit, entre la piste cyclable et la circulation générale. Il y a donc deux files de circulation au minimum qui sont conservées dans le sens Est vers Ouest. Précisément, le projet que je vous présente aujourd'hui porte sur le quai de la Tournelle et le quai de Montebello.

Nous avons deux files de circulation générale qui font environ 3,2 mètres. C'est une largeur standard. Plus, la piste cyclable bidirectionnelle de 4 mètres, comme je le disais, avec son séparateur en granit. Sachant que le séparateur est interrompu tous les 40 mètres pour permettre aux services de secours de pouvoir rentrer dans la piste cyclable à tout moment quand ils le souhaitent. C'est une demande de la préfecture de police qui est intégrée dans le projet. En termes de matériaux, on n'utilise que des matériaux utilisés de manière usuelle sur la Ville de Paris. Les séparateurs et bordures sont en granit, l'intérieur des îlots est en asphalte.

Vous voyez la tête d'îlot en granit avec le remplissage en asphalte et le futur séparateur de la piste cyclable en granit. Vous avez les détails plus précis. La coupe du projet montre la coupe de l'état existant. Il y a actuellement une bande cyclable vélo du côté de la Seine. Les trois files de circulation, le stationnement ou couloir de livraison selon les cas. Et, dans l'état futur, sans toucher aux trottoirs ni aux arbres, on insère la piste cyclable de 4 mètres, en section courante, et on conserve deux files de circulation et le stationnement livraison qui n'est pas modifié. Dans le détail du plan, vous avez le résultat, sur le quai de la Tournelle. Vous voyez le trottoir, côté bâti, qui n'est pas modifié, avec les places de livraison, deux files de circulation, un quai bus, la piste cyclable, derrière le quai bus. La piste cyclable, lorsqu'elle est derrière ce quai bus, ne fait plus 4 mètres de large mais moins, entre 2,7 et 3 mètres, pour avoir une largeur de quai bus utilisable par tout le monde.

Vous avez ensuite une vue d'ensemble, depuis le pont de Sully. Vous voyez la piste, qui est réduite et qui, ensuite, sera élargie, avec la largeur standard de 4 mètres et les deux files de circulation qui sont conservées. Le trottoir sud n'est pas touché. Vous avez ensuite la poursuite des aménagements, toujours suivant le même principe, avec les quais bus qui sont aménagés. Vous avez ensuite un photomontage avec l'état existant et l'état projeté. Avec la piste cyclable, le quai bus, les deux files de circulation, et les places de livraison qui sont conservées.

Vous voyez ensuite une portion un peu plus large où on conserve trois files de circulation en arrivée sur le carrefour et, toujours, le quai bus, évidemment. Ce sont toujours les mêmes typologies de traitement. Je peux

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019

vous dérouler tous les plans mais on revient ensuite à la section courante, avec deux files de circulation générale et la piste bidirectionnelle de 4 mètres de large, en section courante. Voilà ce que cela donne avec la piste de 4 mètres, le séparateur, et les deux files de circulation, avec le côté sud qui n'est pas touché. D'ailleurs, les trottoirs, côté nord, ne sont pas touchés non plus. Avez-vous des questions ?

Dominique TIBERI

Je vais d'abord donner la parole autour de la table et, ensuite, dans la salle. J'ai une question. C'est donc un choix qui a été fait de placer la file de vélo côté Seine ?

Mme GUTH

Oui.

Dominique TIBERI

Ce n'est pas le même choix qui a été fait dans la file dont cet aménagement est le prolongement à savoir quai Saint-Bernard. Cela pose des problèmes. Parce qu'il est souvent encombré. Il y a beaucoup de gens qui se font en effet un plaisir de prendre une photo et de la diffuser sur les réseaux sociaux avec tous les camions, camionnettes et voitures, sans parler des scooters, sur le quai Saint-Bernard.

Mme GUTH

Vous parlez du quai d'Austerlitz ?

Dominique TIBERI

Oui, le quai d'Austerlitz, pardon. Le quai Saint-Bernard est en bas. Je parle en effet du quai d'Austerlitz. Pardon. Le long de Jussieu et de la ménagerie du Jardin des Plantes. Là, vous avez fait un choix inverse. Est-ce que l'autre choix va être maintenu, sur le quai d'Austerlitz ? Est-ce qu'il va s'aligner sur celui-là ?

Mme GUTH

Quai d'Austerlitz, les travaux seront réalisés. Nous n'avons pas l'intention de les défaire ou de les modifier substantiellement.

Dominique TIBERI

C'est dommage. Parce que ce serait une amélioration. Par ailleurs, j'ai vu que les stations d'autobus seront sur les séparateurs élargis.

Mme GUTH

On ne souhaitait pas que le bus s'insère dans la piste pour conserver sa priorité lorsqu'il repart de son arrêt. Le bus poursuit tout droit sa trajectoire pour s'arrêter à quai. Les piétons peuvent descendre. Ils peuvent traverser la piste.

Dominique TIBERI

C'est cela. Les piétons doivent traverser la piste ?

Mme GUTH

Cela dépend de la direction dans laquelle ils souhaitent aller. On a essayé de les rapprocher des passages piétons pour que l'on puisse directement traverser au niveau de l'îlot.

Dominique TIBERI

Je roule à une vitesse modérée mais M. AUDOUIN roule plus vite que moi. Le piéton devra faire attention s'il croise M. AUDOUIN. Le piéton qui descendra du bus devra donc traverser la voie cyclable ?

Mme GUTH

Il faudra qu'il traverse la voie cyclable s'il veut aller du côté Seine.

Dominique TIBERI

Bien sûr. Sinon, il faudra traverser toute la rue.

Mme GUTH

Sinon, il faut traverser, devant les voitures. Effectivement.

Dominique TIBERI

Je vous remercie. Y a-t-il des questions, autour de la table ?

M. ISARE

J'ai une question un peu pratique-pratique. Aujourd'hui, quand on regarde la circulation sur ces quais, on s'aperçoit que, malgré la largeur qui a l'air d'être très suffisante, sur votre simulation, pour trois voitures, on a plutôt le sentiment que, sur certaines portions, ce sont plutôt deux voitures, notamment sur la partie quai de Montebello avec la piste cyclable qui est parfois utilisée par certains scooters. Dans la projection qui est faite, ce n'est peut-être qu'une impression mais les deux voies ont l'air d'être très étroites. On a vu des zones de livraison et on sait que les zones de livraison, parfois, sont un peu courtes, en termes de largeur. Si, demain, on a un camion qui n'est pas bien placé sur sa place de livraison, cela veut dire qu'il va empiéter sur la route, côté file de circulation uniquement destinée aux voitures. Donc, quand il y aura le bus sur son quai, à un moment donné, cela sera un peu chaotique. Est-ce que, derrière, il y aura un travail sur les zones de livraison pour être sûr que, quand ils livrent, ils ont vraiment la place de se mettre sur la zone de livraison. On a déjà supprimé une zone de livraison boulevard de Port-Royal parce qu'il n'y avait aucun camion qui ne pouvait se garer là sans déborder sur la route. Quels sont les largeurs standard, dans la projection, de voies pour les voitures ? Est-ce que des scooters peuvent se faufiler ? Parce qu'il faudrait éviter d'avoir des dizaines et des dizaines de scooters les uns derrière les autres.

Mme GUTH

Les largeurs de chaussées sont prises à 3,2 mètres par file ou section courante. C'est le standard des recommandations du CEREMA sur l'aménagement de files en voirie urbaine. Il faut savoir que, plus on élargit les files, plus on a des typologies de vitesses de véhicules qui sont importantes. Donc, on se retrouve avec des véhicules qui sont matériellement en capacité de commettre des infractions. Donc, on est sur une largeur standard.

M. ISARE

Rassurez-vous, quand même. Vu l'encombrement du quai, je ne pense pas que vous aurez des excès de vitesse très importants. De toute façon, qu'il y ait deux voies ou trois voies, quand la voie est dégagée, la possibilité d'aller vite est la même.

Mme GUTH

J'explique les principes qui régissent les aménagements urbains. Sur les places de livraison existantes sur le trottoir, côté sud, nous n'avons pas prévu de les retoucher. Donc, elles seront comme elles sont actuellement.

M. X

Si je peux me permettre, il n'y a pas tant que cela de zones de livraison. Charlotte a indiqué tout à l'heure qu'il y avait des zones de livraison mais, en fait, c'est une station taxi. Les quais ne sont pas si commerçants que cela. Donc, il y en a peut-être trois ou quatre, mais pas plus. C'est pour relativiser. Il n'y a pas tant de commerces que cela à cet endroit-là, quai de la Tournelle.

M.X hors micro

Mais il y a beaucoup de restauration. Ce sont eux qui font des déposes taxis, beaucoup. Pour ces commerces de restauration.

M. ISARE

Quai de Montebello, il y a quand même beaucoup de restaurants. Quai de la Tournelle, un peu moins.

Mme AUBIN

Juste une petite précision sur le quai Saint-Bernard. Je pense que Dominique TIBERI voulait parler, tout à l'heure, du quai Saint-Bernard sur la partie du quai qui se trouve derrière la ménagerie du Jardin des Plantes. Sur cette partie-là, pour l'instant, il n'y a pas eu d'accord trouvé entre la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement. Pour l'instant, cet aménagement est en suspens. On passe effectivement d'une voie bus et deux voies de circulation à deux voies de circulation banalisées pour les bus lorsque l'on passe sur le quai de Montebello.

Dominique TIBERI

En tout cas, vous avez choisi un autre système pour le quai de la Tournelle. Vous avez bien fait.

Mme X

Je voulais juste poser une question, peut-être un peu naïve. Comment a été étudiée la séparation entre la file des vélos et le reste ? Pourquoi n'est-elle pas plus significative ?

Mme GUTH

En fait, on essaie de rester sur des typologies d'aménagements parisiens tels qu'ils existent déjà dans la ville de Paris et d'autant plus dans ce type de quartiers à forte valeur patrimoniale et qui sont donc très observés par les architectes des bâtiments de France. Donc, on reste sur des matériaux et des traitements qui sont dans l'histoire de l'aménagement de la voirie parisienne.

M. ISARE

Ma question de la livraison portait justement sur ce photomontage où il y a le quai bus à droite, le quai camions de livraison à gauche, et où il suffit que le camion ne se gare pas très bien pour que, s'il y a le bus en stationnement, les voitures de la file de gauche ne puissent pas passer. Le temps que le bus laisse monter et descendre les passagers, cela va un peu bloquer.

Dominique TIBERI

Je ne sais pas si cela relève de votre compétence mais y a-t-il des aménagements prévus pour le développement qu'on nous annonce, dans le cadre des files de vélo, d'installation de systèmes de vidéosurveillance ? Ou est-ce que cela ne vous concerne pas ?

Mme GUTH

Effectivement, c'est sous la direction de la DPSP.

Dominique TIBERI

En accord avec vous, j'imagine ?

Mme GUTH

En accord avec nous pour cibler les pistes les plus problématiques, mais, après, je ne suis pas spécialiste du sujet. En fait, il y a une répartition, aussi, entre la Ville et la préfecture pour savoir qui doit regarder quoi et à quel endroit. Donc je ne sais pas.

Dominique TIBERI

Là, c'est pour la vidéooverbalisation puisque la Ville de Paris, depuis des années, se convertit à la vidéosurveillance, vidéooverbalisation. Comme quoi, il ne faut jamais désespérer. Donc, je voulais savoir s'il y en aura. Mais il y en aura certainement étant donnée la longueur de l'aménagement. Merci.

Mme X

Juste une petite question. D'après la photo, on voit, au milieu, qu'il y a une sorte de terre-plein.

Mme GUTH

C'est le quai bus.

Mme X

Cela prend une place folle. Cela ne sert à rien. Cela a été fait dans plein d'autres endroits. Cela prend une place folle en largeur et cela ne sert pas à grand-chose.

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019

Mme GUTH

Cela sert à ce que les gens puissent descendre du bus et l'attendre.

Mme X

Je vous donne mon point de vue. Souvent, les quais en question sont très larges et prennent beaucoup de place sur la largeur.

Mme GUTH

Pour expliquer la largeur du quai bus, en fait, on souhaite que les quais bus soient accessibles à tous et notamment aux personnes en fauteuil roulant qui utilisent la plate-forme. Il faut qu'ils soient en capacité physique de venir avec un fauteuil se mettre en face de la plate-forme pour pouvoir monter dans le bus. Ce qui explique la largeur du quai. Nous faisons en sorte que nos quais bus soient accessibles à tout le monde.

Mme X hors micro

Ce bus, là, jusqu'à maintenant, il était sur le côté droit, j'imagine.

Mme GUTH

Oui.

Mme X

La descente se faisait sur le bord, côté droit, côté Seine.

Mme GUTH

Oui.

Mme X

Voilà. Donc, le déplacement induit tout cela.

Mme GUTH

Tout à fait.

M. AUDOUIN

Plus qu'une question, c'est un petit commentaire. D'abord, je suis très content de voir arriver ce projet dans le 5^e arrondissement. Le Réseau Express Vélo est un engagement de la majorité municipale qui se réalise, qui prend forme, et c'est très bien. Et puis, je voudrais quand même souligner que, pour ces quais, on voit effectivement la question de la largeur et de la vitesse à l'œuvre. Sur le quai de Montebello, typiquement, la chaussée est

extrêmement large et constitue très régulièrement une zone d'accélération. Certains automobilistes les exploitent sans vergogne pour rouler très au-dessus de 50 km/h. Ce n'est pas du tout un endroit pratique. Pour le coup, le fait de garder deux voies de circulation sur l'essentiel du parcours, contrairement à ce que l'on pourrait penser, va plutôt apaiser, je pense, et même réguler positivement le trafic puisque, quand vous arrivez, ensuite, quai de Conti, vous arrivez du côté du 6^e arrondissement et il n'y a, déjà, que la largeur de deux voies de circulation frontale pour les véhicules standards individuels. Du coup, on aura une continuité de bandes de circulations ce qui est toujours bien mieux en termes d'homogénéité. Sinon, vous avez des effets de goulot d'étranglement ce qui est, en général, très contre-productif. On a l'illusion avec un quai large de penser que cela roule mieux mais, en fait non. Cela ne roule pas mieux. Car cela thrombose au feu suivant quand tout le monde doit converger sur deux files de circulation. Je pense vraiment que tout le monde va y gagner. C'est un très joli projet.

Mme GREMONT

Ce n'est pas au sujet de la composition des voies. Simplement, je voulais savoir, s'il vous plaît, si les cyclistes de Paris pouvaient se comporter comme les cyclistes de Lyon, des pays étrangers, notamment du nord de l'Europe c'est-à-dire en gens civilisés. J'habite le quartier depuis fort longtemps, je suis encore alerte et je vous assure que, plusieurs fois, j'ai failli me faire renverser. Vous allez mettre des caméras pour les automobilistes, et j'en suis une. Très bien. Je trouve cela parfait. Mais, Monsieur, ce que je voulais vous dire, c'est que nous sommes verbalisés, nous, pour rien. Je vais profiter, excusez-moi, de cet instant, pour vous parler. Je suis absolument très mécontente.

J'habite au 63 bis rue du Cardinal Lemoine. Quand je suis seule et que je veux décharger le coffre de la voiture, j'ai une amende. J'ai la fourrière qui a embarqué ma voiture, une fois. J'ai eu une amende, pas plus tard qu'il y a huit jours, parce que je suis montée à l'appartement, et même sans prendre l'ascenseur, pour aller plus vite. Comment se fait-il qu'il y ait une telle arrogance de la part de la préfecture alors que les cyclistes font pis que pendre et prennent les couloirs de bus, les trottoirs. Parfaitement. Quand est-ce qu'ils seront verbalisés ? Je paie mes amendes de stationnement. Et pas pour excès de vitesse, Dieu merci. Mais je trouve qu'il y a deux poids deux mesures dans la ville de Paris et je suis absolument outrée, en tant que personne qui paie des impôts, de payer à nouveau pour remplir les caisses de Paris. Je suis désolée. Monsieur, je ne sais plus pour qui voter. Je suis écoeurée. Je suis Mme GREMONT. Je ne suis pas anonyme.

Dominique TIBERI

Je voudrais juste dire un mot. Lors d'un conseil de quartier, il y a quelques années, un représentant du commissariat de police de l'arrondissement, un commandant de police (et je le dis en tant qu'utilisateur régulier du vélo, puisque cela fait des années que je n'ai plus de voiture) est venu nous dire que les incivilités les plus nombreuses dans le 5^e arrondissement étaient commises par les cyclistes envers la police. Je n'ai pas vérifié.

Mme GREMONT

J'ai un garage rue Tournefort. Ce qui fait que ma voiture n'est jamais dehors. Je suis quelqu'un d'organisé mais, malgré tout, je ne peux pas monter une chose. Il faut que je transporte mes affaires du garage, qui est quand même assez loin de l'appartement. J'ai 70 ans. C'est ce qu'on m'a dit. On m'a dit : « Madame, vous prenez votre caddie et vous vous débrouillez ». Je vous remercie.

M. X

Je reviens sur les quais pour les bus. Lorsqu'il y a un quai de bus et une ou des voies de voitures de part et d'autre, il y a quelquefois une barrière métallique. Pour séparer les quais de bus de la nouvelle piste cyclable, aucune séparation plus conséquente n'est évoquée ?

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019

Mme GUTH

Ce dont vous parlez, en général, c'est ce qu'on appelle les barrières « croix de Saint-André », grillagées avec une croix au milieu. Pour l'instant, on n'en n'a pas prévu. Mais c'est quelque chose à quoi on réfléchira peut-être par la suite. Ici, à l'arrière du mobilier. Là, c'est le mobilier de l'abribus sur le plan. Et c'est donc à l'arrière de l'abribus. C'est bien ce dont vous parlez ?

M. X

Même entre le quai et la piste cyclable. Pour que les piétons n'aient pas tendance à passer directement sur la piste cyclable.

M. X

Pour appuyer, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est vraiment quelque chose, à mon sens, de très souhaitable. Parce qu'on descend et on pense être sur le trottoir. Malgré tout, la piste va être grosso modo au niveau du trottoir et pas au niveau de la chaussée. Est-ce que je me trompe ? Ou est-ce qu'il y aura un dénivelé important ?

Mme GUTH

C'est bien ce qui est prévu.

M. X

2 centimètres, cela veut dire que c'est au niveau du trottoir, en pratique. Donc, le réflexe spontané sera, pour le piéton, de marcher. Donc, je vous encourage vivement à mettre au moins 2 ou 3 mètres, même si pas forcément toute la longueur du quai, avec au moins un marquage qui permet de réaliser qu'il faut réfléchir et qu'il ne faut pas se jeter immédiatement. Cela me paraît, en termes de sécurité, très préférable.

Mme GUTH

J'ai oublié de préciser que l'on fait monter les cyclistes pratiquement niveau du quai et du trottoir pour forcer les cyclistes à ralentir au moment où ils arrivent au quai bus où il y a potentiellement des piétons, auxquels ils doivent laisser la priorité.

M. X

Si je comprends bien, c'est une opération qui va faciliter les encombrements de Paris, les embouteillages, et la pollution. C'est une opération supplémentaire puisqu'on réduit une voie pour les voitures. On va donc faire en sorte qu'il y ait des embouteillages partout et que les gens ne puissent plus travailler parce que Paris n'est plus qu'une ville pour les bobos et les touristes qui font du vélo. Mais, ceux qui vont travailler et qui ont besoin de leur voiture ne peuvent plus travailler parce qu'ils sont pris dans des encombrements. Moi-même, je peux vous dire que, pour venir du 5^e arrondissement jusqu'à l'autre extrémité de Paris, je mets pratiquement 45 minutes de plus. C'est absolument épouvantable. Je sais bien que je parle dans le vide mais c'est une opération complètement néfaste. Vous ne comprenez pas pourquoi il faut quand même qu'il y ait de la circulation des automobiles dans Paris. Je ne suis pas contre les vélos, même si ma femme a eu un bras cassé, deux dents cassées, par un vélo qui lui est rentré dans le dos. C'est un accident. Cela ne veut pas dire que tous les cyclistes soient aussi mal

élevés que cela. Mais, pourquoi la Ville de Paris n'utilise pas les trottoirs pour faire des pistes cyclables ? Au Japon, toutes les pistes cyclables sont sur les trottoirs. Hier encore j'étais en Italie. Et je peux vous dire qu'à Bologne, à Ravenne, les gens roulent sur les trottoirs. Il y a à la fois les piétons et les cyclistes. Pourquoi toujours prendre la place des voitures pour y mettre les vélos ? Les voitures sont déjà terriblement contraintes par les motos, les scooters qui, comme des abeilles, les entourent et favorisent les accidents. Actuellement, la Ville de Paris fait complètement le contraire de ce qu'il faudrait faire.

Dominique TIBERI

Cela se fait assez souvent dans Paris, les aménagements cyclistes sur les trottoirs.

M. X

Pas beaucoup.

Dominique TIBERI

Il y en a avenue Gambetta, il y en a sur les quais entre Sully-Morland et l'hôtel de ville. Quand la largeur le permet. Mais, c'est vrai, vous avez raison, il faut le développer.

M. X

J'avais juste une petite remarque à faire. Vous parlez de vélo mais j'ai l'impression que le vélo est un peu *has-been* puisque maintenant c'est la trottinette. Je ne peux plus supporter d'entendre parler de vélo. Ce qu'il faut, c'est parler de mobilité. Si vous avez un axe, est-ce qu'il sera réservé aux trottinettes, à des *one* roues ou à d'autres systèmes que je ne connais pas aujourd'hui ? Cela me paraît important.

Deuxième point, sur votre aménagement, j'avais cru voir qu'il y avait un tourner à gauche boulevard Saint-Germain qui allait être supprimé. Très bonne idée de la Mairie de Paris. Cela a créé des embouteillages supplémentaires ! Est-ce que c'est une conséquence de ce projet ou non ? À la fin du boulevard Saint-Germain, il y a une interdiction de tourner à gauche. Il y a suppression du tourner à gauche. Avec travaux. Devant le Picard, oui, M. TIBERI. C'est un des projets de la Mairie de Paris. Ce n'est pas une première nouvelle. Il est marqué, comme projet. Ce que j'aimerais bien comprendre, c'est si je peux aller, avec ma trottinette, dans ce couloir. Ou avec mon *one* roue.

M. X

Il n'y a aucun changement quant aux possibilités de tourner à droite ou à gauche au carrefour du boulevard Saint-Germain, quai de la Tournelle. Ce qui vous a trompé c'est qu'il y a des panneaux d'interdit de tourner à gauche, mais ce sont des panneaux qui sont déjà existants. Je peux vous garantir qu'il n'y a pas de modification au niveau des interdictions de circuler à droite ou à gauche.

Pour les trottinettes, je me permets de répondre, Charlotte. Les trottinettes, les *one* roues et tous ces nouveaux modes de déplacement qu'on appelle engins de déplacement personnel, ne sont pas agréés comme des véhicules. Au niveau national. Ils sont agréés en tant qu'objets. Ils ne prennent pas feu, etc. Mais ne sont pas agréés en tant que véhicules. De ce fait, ils n'ont pas le droit de rouler sur la chaussée. En théorie. Donc, leur place est sur les trottoirs. Mais je m'empresse de dire que tous ces engins ne peuvent circuler sur les trottoirs que à moins de 8 km/h. C'est une règle ancienne qui date du temps où il n'y avait pas ces engins. C'est fait pour le vélo de votre enfant qui a 5 ans et c'est tout. L'État est censé faire évoluer cette réglementation et la tendance est à autoriser ces engins de déplacement personnel sur les pistes cyclables précisément. Certains pays ont déjà

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019

légiféré en ce sens, les pays du nord de l'Europe, par exemple. D'autres ne l'ont pas fait. Nous sommes peut-être un peu à la traîne mais cela évolue et cela pourrait arriver peut-être dans le prochain plan vélo de l'État.

Mme AUBIN

J'aimerais intervenir sur le partage de l'espace public. Il est vrai que les vélos ont parfois un comportement incivil mais c'est le cas, aussi, de tous les usagers de l'espace public puisqu'il n'est pas rare de voir des voitures ne pas respecter, non plus, le code de la route. Simplement, par exemple, pour le respect des passages protégés. C'est pareil pour les scooters. Ils font n'importe quoi. Donc, on peut constater que, à Paris, aucun usager de l'espace public ne respecte la réglementation. Je pense qu'il y a un gros travail à faire qui n'a pas encore été entrepris au niveau de la pédagogie, d'une part, et également de la répression.

Monsieur, on ne réduit pas, précisément, une voie, puisque, comme je le disais tout à l'heure, le quai Saint-Bernard a une voie bus et deux voies pour les voitures et qu'on passe à deux voies banalisées avec le passage de deux bus prévu dans le nouveau plan bus à savoir le 75 et le 83, si je me souviens bien. Le 75, ensuite, bifurque au droit de l'île de la cité. Il est vrai qu'il va falloir légiférer sur tous ces nouveaux modes de déplacement. C'est urgent parce qu'on ne s'en sort pas et que c'est un peu la jungle. Cela fait partie de cette notion d'espace public et du travail qu'il faut faire pour améliorer le partage de cet espace pour que les choses se passent un peu mieux qu'aujourd'hui.

M. X

Vous parlez du quai de la Tournelle et du quai de Montebello. Première question : quel est le calendrier ? Étant donné que les travaux sont déjà décidés, quand auront-ils lieu ? Deuxième question, nous avons, en amont, le quai Saint-Bernard et, en aval, le quai Saint-Michel. Qu'en est-il de ces deux quais ?

Mme GUTH

Pour les projets de part et d'autre, sur le quai Saint-Bernard, on n'a pas encore de projet suffisamment abouti pour être capable d'en parler ou de vous le présenter mais nous avons bien un projet à l'étude. Sur le quai Saint-Michel, les études sont assez avancées mais, comme vous devez le savoir, il y a des travaux qui nous empêchent de réaliser les nôtres, pour l'instant, notamment des travaux de la SNCF. Mais le projet qui se poursuit sur le quai Saint-Michel reprend exactement la même typologie que pour ce projet, hormis le fait qu'il y aura éventuellement trois files de circulation et non pas deux. Mais l'aménagement se poursuivra de la même manière sur le quai Saint-Michel, le quai Saint-Augustin, etc. Sur la rive gauche.

M. X

Le calendrier pour Montebello et Tournelle indique pour l'instant un démarrage des travaux à la fin du mois d'octobre pour une durée de 25 semaines. Soit environ quatre mois et demi. En laissant une trêve durant la période des confiseurs, à Noël. Durant deux à trois semaines. Concernant le quai Saint-Michel, comme Charlotte l'a dit, pour l'instant, il y a des travaux de réfection, d'étanchéité de la voûte de la station du RER C par la SNCF avec des travaux, aussi, d'étanchéité du trottoir en surplomb, au-dessus de la Seine. Dans la foulée de ces travaux, c'est-à-dire au mois de janvier, on devrait commencer les travaux du plan vélo. Pour le quai Saint-Bernard, ce n'est pas encore bien défini.

Mme X

J'avais une petite question. D'une part, quai de Montebello, si je ne me trompe pas, il n'y avait pas de couloirs de bus. Il y en a un quai Saint-Bernard mais pas quai de Montebello. Donc, il n'y a pas de suppression du couloir bus puisqu'il n'y en n'avait pas.

Mme GUTH

Je disais que c'était la continuité du quai Saint-Bernard. Par rapport au quai Saint-Bernard, c'est vrai qu'il n'y aura pas de couloirs de bus mais juste deux voies de circulation banalisées, bus et voitures.

Mme X

C'est un peu cela qui est ennuyeux. On s'est battu, à l'époque, pour avoir des couloirs de bus taxis et, là, on va se retrouver avec un schéma dans lequel les bus seront noyés dans la circulation automobile. Moi, cela me pose vraiment problème. Même si je sais que c'est difficile de tout concilier. C'est un vrai problème de fond, qu'on a connu déjà sur d'autres aménagements.

Le deuxième point concerne les risques. La vitesse pourra constituer un problème puisque, sur les voies express, comme leur nom l'indique, les gens pourront aller vite. Je pense qu'il y a un gros travail de pédagogie à faire en amont et, aussi, de réglementation pour déterminer la vitesse vélo à ne pas dépasser sur le Réseau Express Vélo. Je vois dans Paris de jeunes hommes qui vont comme des fous. En général ce sont des hommes. Comme des fous. Parce qu'ils sont en train de faire leur sport. Pour eux-mêmes, en cas de chute, c'est quand même assez risqué.

Dominique TIBERI

Il y a des moins jeunes, aussi, avec les vélos électriques, qui vont très vite.

Mme GUTH

Juste pour préciser certains éléments sur les aménagements. Au droit de la plupart des zones de conflit, la piste se réduit très fortement là où on arrive sur le carrefour avec les piétons, etc. On n'a plus du tout 4 mètres de large mais entre 2,7 et 3 mètres. Donc, on perd un pourcentage assez important de la largeur, ce qui force les vélos, de fait, à ralentir en amont du conflit pour limiter les vitesses excessives. En plus, comme je vous le dis, au niveau des quais bus, c'est également réduit. Non seulement cela monte mais c'est également réduit en largeur. Pour favoriser le fait de faire attention, dans ces moments-là à laisser la place aux piétons.

M. X

Il est vrai que le sujet des voies de bus est important notamment avec la question de la circulation des véhicules d'urgence. Parce qu'on voit bien que, sur des axes encombrés tel que le boulevard Saint-Germain, actuellement, on a quand même des sirènes hurlantes qui sont bloquées, finalement, dans les embouteillages. Je ne souhaite pas dire « non au vélo » mais, à un moment donné, ce couloir de bus, même s'il n'existait pas vraiment, a quand même vocation à offrir un espace libre qui permet au SAMU, aux véhicules de transplantation, aux pompiers, à tous ces gens-là, de pouvoir circuler vite en ayant une voie dégagée. Là, pour les habitants des quais de Montebello et de la Tournelle, la situation sera complexe.

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019

Mme GUTH

Si je peux me permettre une petite intervention à ce sujet, comme je l'indiquais en introduction, le séparateur de la piste est interrompu tous les 40 mètres pour permettre aux véhicules de secours de rentrer dans la piste cyclable et de l'emprunter, si besoin.

M. X

Si vous avez des vélos dans les deux sens, vous n'allez pas mettre un véhicule de pompiers qui va rouler sur la piste cyclable.

La séance se poursuit sous la présidence de Florence BERTHOUT, Maire du 5^e.

Florence BERTHOUT

Monsieur BOULANGER, excusez-moi, cela n'a rien à voir, quoi que. Si vous aviez la gentillesse, juste, de passer trois minutes, là, car nous avons un gros sujet, que nous n'allons pas évoquer au conseil de quartier (et je n'ai pas eu le temps de vous envoyer un courrier à ce sujet) : depuis deux ans, pour ne pas dire trois, je demande à ce que le feu très dangereux qui est à l'angle de la rue Gay-Lussac et de la rue des Feuillantines soit rehaussé. J'ai encore vécu l'expérience la semaine dernière. On a failli avoir un grave incident. J'étais dans la voiture. S'il y avait un piéton qui passait, et alors que l'on roulait normalement, il y avait un risque car on ne voyait rien et qu'il y avait un bus qui était là.

Depuis trois ans, toutes les réponses techniques ont été prises comme prétexte pour nous nous expliquer qu'il était difficile d'apporter une solution, que ce n'était pas possible, que cela prendrait du retard. Maintenant, je vais adresser un courrier plus argumenté parce que je pense que l'on se rapproche de la non-assistance à personne en danger. En effet, ce feu est totalement accidentogène et, un jour, il y aura un mort.

M. X

Je peux vous indiquer que l'opération a été actée, et validée, et financée. En revanche, je ne peux pas vous indiquer dans quel délai elle sera mise en place. Mais je fais ce qu'il faut pour accélérer le processus.

Florence BERTHOUT

Et, si vous pouvez revenir vers nous, je vous en serais reconnaissante parce que c'est une question de sécurité. J'ai constaté cette situation à de nombreuses reprises. Tous les administrés s'en plaignent et ils ont raison. Cette zone est totalement accidentogène.

M. X

Je vous informerai très vite.

Florence BERTHOUT

Merci infiniment. Et merci aux élus et à Dominique, Benjamin, et Hélène. Je suis désolée mais j'avais un déplacement à Bourges et il était très complexe de rentrer dans Paris.

Merci beaucoup à Monsieur HERRERO, directeur de cabinet de « l'X », comme on dit, qui, malheureusement, n'est plus dans l'arrondissement. Heureusement, nous avons gardé ce qui fait l'essence de cette grande école, c'est la fameuse « boîte à claques » et tout ce qu'elle représente. Vous avez un beau projet.

2. Ecole Polytechnique**M. HERRERO**

Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus et merci de nous accueillir. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je suis bien Pierre HERRERO, directeur de cabinet à l'école Polytechnique. Je voudrais, en quelques instants, vous faire partager une ambition que l'école porte sur la requalification, la rénovation de ce qui était, historiquement, l'entrée de l'école Polytechnique, appelée, singulièrement, la « boîte à claques ». Vous savez que l'école a quitté la montagne Sainte-Geneviève en 1976 parce que elle était à l'étroit dans ses murs. Depuis, elle a atterri sur le plateau de Saclay, qui est moins bucolique, moins marqué par l'histoire et le temps, et plus balayé par les vents mais en bénéficiant d'un peu plus d'espace.

Le projet est assez simple. Nous dressons le constat, depuis quelques années, que, dans une école qui prétend à l'excellence, nous rencontrons un certain nombre de difficultés pour faire venir de grands conférenciers scientifiques. Car la distance, les 30 à 35 km, sans compter les difficultés de desserte en transports en commun deviennent, en fait, un véritable handicap. Même si nos invités venaient quelquefois des aéroports. Nous n'arrivons pas à faire venir de très grands conférenciers. Nous en avons un, depuis hier, puisque, comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, nous avons un prix Nobel de physique qui est un de nos professeurs, Gérard MOUROU, qui a été salué. C'est la seule bonne nouvelle. Là, nous l'aurons sur place. Et la conférence sera obligatoire pour les élèves. Dans le bâtiment que vous voyez, en pointillés, qui est l'ancienne emprise de l'école Polytechnique, qui est aujourd'hui occupée par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il reste un petit bâtiment, gaulois, dont nous avons hérité par le hasard, peut-être, de circonvolutions et de complicités, qui était l'entrée historique, en forme de trapèze, que l'on appelle la « boîte à claques » qui, aujourd'hui, héberge l'association des anciens élèves. Je ne vous remercierai jamais assez.

Parmi les grands bâtiments autour de cette assise foncière, il y a le bâtiment numéro quatre et le jardin attenant, jardin de Navarre. Nous souhaitons rénover le bâtiment à l'identique dans le respect de ses grandes caractéristiques architecturales d'abord parce qu'il est classé monument historique, pour ses toitures comme pour ses huisseries. Nous souhaitons aussi, et c'est une exigence forte dans laquelle Madame le Maire se reconnaîtra, conserver l'espace vert protégé qui se situe en son sein. Il n'est protégé que par les bâtiments autour car il ne comporte pas de grande qualité environnementale ou d'essences qui méritent de s'y attarder. Il y avait l'entrée principale de l'école, puis, ensuite, la galerie de Navarre qui était souvent un lieu de réjouissance, le lieu du parloir, et là où les agents d'accueil, notamment, recevaient les élèves et leurs familles. Cette cour a même été, un temps, dans les années 90, un parking. Elle est donc désormais un jardin. À la demande de Madame le Maire, soutenue par les élus de la Ville de Paris, nous souhaitons faire muter cet espace, car cela s'impose à nous au regard du droit de l'urbanisme, qui représente environ 400 m² pour refaire, grâce à l'accord de l'État et au soutien des collectivités locales, dans l'enceinte de ce grand jardin, fermé au public, un espace vert protégé sur l'ensemble. Ces espaces-là sont aujourd'hui réputés protégés dans le plan local d'urbanisme et la partie évoquée ici deviendrait ainsi un espace protégé sur la totalité, dans lequel on intégrerait, parce que c'était votre exigence, Madame le Maire, des éléments de biodiversité. En reconstituant un continuum de ce qui existe pour partie, permettant de retrouver de la biodiversité, avec le bassin, et un prolongement jusqu'à l'ensemble des autres bâtiments.

Le double exploit architectural serait, toujours dans le respect de l'histoire, de creuser un amphithéâtre en sous-sol, de 500 personnes. Une promotion de polytechniciens est aujourd'hui d'environ 525 à 530 élèves selon le nombre d'étrangers. La dernière promo rentrée il y a quelques semaines en compte 540. Ce serait le lieu où nous

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019

organiserions régulièrement des conférences. Cela redonnerait du lustre et une renommée utile à la fois au 5^e arrondissement et à la Ville de Paris et une plus forte probabilité de pouvoir accueillir, lorsqu'elles viennent à Paris, des personnalités de haut rang, principalement scientifiques, bien sûr, puisque nous formons des ingénieurs, mais aussi des personnalités culturelles, économiques, et politiques. Cet amphithéâtre serait desservi par deux ascenseurs, par deux escaliers. Nous venons un peu rogner sur les jardins puisque, pour des raisons techniques et sécuritaires, nous devons gagner 5 mètres sur le jardin dont je vous ai décrit tout à l'heure la reconstitution. L'amphithéâtre descendrait, de mémoire, à 12 ou 13 mètres. Pour 500 places.

Deuxième exploit, deuxième enjeu, et peut-être perspective, avec l'idée de rouvrir un jour ces jardins au grand public puisque vous avez vous-même, Madame le Maire, formulé des propositions, même si nous n'en sommes ici qu'à la déclaration de projet. Ce bâtiment présenterait demain la reconstitution de cette galerie de Navarre qui accueille aujourd'hui la direction de la communication du Ministère de l'enseignement supérieur. Cette cour intérieure redeviendrait une forme de parvis dans lequel seraient organisées des expositions consacrées à l'innovation. Nous avons un accord avec l'État et le Ministère de l'enseignement supérieur à ce propos car la France dispose de peu de lieux de valorisation et de promotion de ses innovations. Elle servirait aussi de lieu de réception lorsqu'il y aurait un certain nombre de conférences. L'État nous délèguerait pour une cinquantaine d'années ces lieux mais, en contrepartie, le Ministère de l'enseignement supérieur devrait pouvoir lui aussi exercer un droit de tirage pour organiser des réunions de haut rang, relevant de l'enseignement supérieur et pourrait aussi en faire un lieu de réception puisque le bâtiment **Boncourt**, cabinet de la Ministre, est à 200 mètres à vol d'oiseau, environ, de ce bâtiment.

Autre exploit architectural, nous pourrions couvrir la cour actuelle, en s'inspirant des travaux de Fresnel, célèbre polytechnicien, qui a travaillé sur la question de la gestion de la lumière, peut-être avec une double verrière qui se marierait parfaitement avec l'existant, sans effet de reflet de lumière. Nous travaillons avec nos ingénieurs pour avoir un verre qui serait à la fois mat, légèrement coloré, anti lumière et sans reflet pour parfaitement absorber et gérer l'ensemble des lumières.

Pour l'heure, sur le plan du droit, nous en sommes à la déclaration de projet puisque, comme il s'agit d'un patrimoine de l'État, c'est la préfecture de région Île-de-France qui instruit à la fois la déclaration de projet et le permis de construire (qui ne pourra être complètement validé et purgé de tout recours qu'une fois que les élus l'auront voté en conseil d'arrondissement et à la Ville de Paris puisqu'il y aura une enquête publique à l'occasion de laquelle vous aurez la liberté de vous exprimer). Concernant le calendrier, je pense que l'enquête publique devrait, je l'espère, conduire, idéalement, à une délibération des élus à l'été 2019.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Florence BERTHOUT

Merci infiniment pour cette présentation extrêmement rapide, ramassée. Merci, surtout, de vous être gentiment prêté au jeu et de ne pas attendre, ce qui serait très désagréable pour les administrés, le permis de construire. J'imagine qu'il y a de nombreuses questions.

Mme X

Je voulais simplement vous demander quand les travaux seront terminés parce que nous sommes juste en face. Tous les jours je vois l'évolution des travaux.

Florence BERTHOUT

C'est autre chose, ces travaux.

Mme X

Oui mais cela fait déjà un an et demi, et nous souhaiterions savoir. Même si c'est de manière imprécise. Je vous parle de la rue Cardinal-Lemoine. Au 63 bis.

Florence BERTHOUT

C'est les travaux sur le collège de France ? Il y en a encore pour une bonne année au moins.

Mme X

Je parle de l'ancienne Polytechnique, rue du Cardinal-Lemoine.

Florence BERTHOUT

Au-dessus de la caserne ? C'est la **base vie** pour le collège de France, pour l'institut des civilisations. Il y en a encore pour une année demie environ comme je vous le dis. Même si nous allons vérifier car je vous dis cela de mémoire.

Mme X

Effectivement, je voulais juste avoir confirmation. Merci

Florence BERTHOUT

On va vous le dire. Je ne préfère pas vous dire de bêtises. Nous allons vérifier. Ces travaux sont longs, très long. Nous les avons présentés deux fois ici. Nous allons vous donner la confirmation.

Mme X

Merci pour cet exposé. Je suis enchantée parce que je trouve que la façade de l'école Polytechnique est absolument à l'abandon actuellement. L'herbe pousse. Les grilles sont complètement délabrées. C'est absolument immonde. Et ce n'est pas digne du quartier et de l'école. Donc je suis vraiment enchantée. Je ne sais pas quand est-ce que l'on pourra nettoyer cette façade ?

M. HERRERO

Evidemment, toute la façade sera reprise. Il y aura un vrai questionnement et un débat. D'autant que cette place porte désormais un joli nom. Il faudra avancer sur la question des grilles et de leur implantation.

Florence BERTHOUT

Pour les rares administrés qui ne seraient pas au courant, la place s'appelle maintenant place Jacqueline de Romilly.

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019

M. HERRERO

Outre le fait qu'elle sera reconstituée à l'identique, sans modification, même si le portail sera un peu décalé, il nous faudra concevoir l'ensemble des éléments d'accessibilité puisqu'il y aura en fait une double entrée. Cette entrée ne sera qu'exceptionnelle mais sera reconstituée et devra également servir d'issue de secours et d'accessibilité. Dans les discussions que nous avons avec le Ministère, nous sommes sur le point, aussi, de réaliser un accès par la rue Descartes. Et je pense à ceux qui seront dans les jardins ou qui viendront demain à la piscine pour que les personnes à mobilité réduite puissent avoir là un sas d'entrée. Nous retravaillerons sur l'accueil actuel du Ministère car il est aujourd'hui inaccessible pour une personne, par exemple, qui claudiquerait un peu. Ce sera donc la double entrée sur ce site de conférences. Elle sera donc à l'identique et sans herbes et sans canettes puisque nous en ramassons de temps en temps.

M. X

Je voudrais saluer ce projet enthousiasmant parce que le 5^e arrondissement est un haut lieu de la culture et de la science et que le fait de créer un espace dédié à des conférences de haut niveau où des conférenciers de ce niveau-là pourront revenir constituera aussi une vitrine de l'innovation. Je crois qu'on ne peut que saluer cet événement. Au-delà du 5^e arrondissement, je crois aussi que nous sommes à une époque où nous avons un grand besoin de culture et de rationalité. Bravo pour ce projet et félicitations.

Florence BERTHOUT

La rationalité n'empêche pas de rêver, la preuve.

M. X

Je souhaitais aborder la question du financement. Y a-t-il des cofinancements ?

Florence BERTHOUT

Cela ne nous coûtera pas un euro. C'est assez extraordinaire.

M. HERRERO

Je confirme ce que dit Madame le Maire. Nous avons essayé de lui voler 2 à 3 millions d'euros mais elle a refusé. Plus sérieusement, c'est un mécène, un grand ancien de l'école Polytechnique qui y a fait ses classes, qui a fait le mur, peut-être, puisque c'était réputé. Cela ne coûtera donc pas non plus un euro à l'école Polytechnique à part le temps de nos équipes. Tout cela est financé par un mécène, à 100 %.

Florence BERTHOUT

C'est quelqu'un qui aime beaucoup Basquiat et Schiele.

M. HERRERO

C'est quelqu'un qui investit beaucoup dans Paris.

M. X

Est-ce que le jardin sera fréquentable comme il l'a été par les enfants qui y jouaient au foot et utilisaient le bassin pour faire voguer leurs bateaux ?

M. HERRERO

Madame la Maire n'a de cesse de me le dire, et de me le rappeler, et elle partage cette position avec la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris. La décision nous échappe, puisque nous sommes sur le domaine de l'État mais je pense qu'on a un peu progressé et que l'État entend l'exigence des élus de l'arrondissement, de la Ville de Paris, et, au-delà, de la population. J'ai bon espoir mais je ne suis pas qualifié pour vous le confirmer. Avec la programmation qui est prévue telle que je vous l'ai présentée, la volonté de l'école Polytechnique d'ouvrir ses conférences à celles et ceux qui vivent ici avec, par exemple notre prix Nobel, depuis hier, Gérard MOUROU, qui travaille sur l'optique, je pense qu'il serait assez merveilleux que nos concitoyens puissent l'écouter sur les lasers à haute performance qui vont peut-être, demain, changer la face du monde. Si nous réussissons à requalifier le jardin et à le fermer et à le sécuriser, avec quelques ressources humaines, je ne désespère pas. Il y a un double mandat mais la décision ne nous appartient pas. Mais j'espère, lorsque les travaux se feront, que cela pourra être ouvert au public.

M. X

Car c'était ouvert au public.

M. HERRERO

Tout à fait. Savez-vous pourquoi cela a été fermé à l'époque ? Ce sont les révolutions, de 1830 et 1848 qui ont conduit à ce que l'on grillage et que l'on ferme l'école Polytechnique. Ces mouvements révolutionnaires pouvaient en effet diffuser, pour certains, de mauvaises idées.

Florence BERTHOUT

Mais, après cela a été rouvert. Excusez-moi, Madame, concernant la réponse, précédemment, car je croyais qu'il y avait encore un an de travaux mais, finalement, il semble que la fin des travaux serait au printemps 2019. Normalement, il ne doit pas y avoir de retard. C'est un chantier que nous suivons de manière remarquable. Nous pouvons donc espérer que les travaux soient finis au mois de juin.

M. X

Je voulais savoir si l'association des anciens élèves resterait là ou si elle doit déménager.

M. HERRERO

Plus que jamais. Une fois que le bâtiment sera livré, c'est l'école Polytechnique qui va revenir un peu plus. À l'étage il y aura des bureaux, avec deux antennes de 130 m², avec quelques salles de réunion. Dans une aile il y aura l'association des anciens et, dans l'autre, l'école Polytechnique.

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019

Mme X

Il y aura donc des conférences avec des conférenciers, et donc de la circulation de voitures. Est-ce que vous gardez un parking à l'intérieur ?

M. HERRERO

Non. Il faudra que les gens apprennent à utiliser les transports en commun. Il n'y aura pas de parking.

Mme X

Tant mieux. Car cela va faire circuler beaucoup de monde. Il va donc y avoir du public pour les conférences.

M. HERRERO

Oui. C'est pour cela que, en fait, Madame, le vrai sujet est le fait que le grand portail ne sera pas, comme je vous l'ai dit, l'entrée principale. L'entrée sera du côté actuel, où vous avez encore une petite cour. Je peux vous le montrer. C'est par ici que les gens rentreront pour aller à la conférence. Il y aura ainsi un double sas. Même s'il y a 500 personnes, avec un peu de génie de l'organisation, en décalant l'accueil sur une heure, il sera possible de gérer ce flux. Lorsque l'école organisera une conférence, elle devra elle-même créer les conditions de la sécurisation des flux qu'elle aura générés. Il n'y aura donc pas de stationnement supplémentaire.

Florence BERTHOUT

Nous avons bien entendu qu'il faudra mener un combat pour que les jardins soient ouverts. Mais, cela fait du bien d'avoir de beaux projets comme celui-là. Merci d'être venu nous le présenter et dialoguer. Vous avez très gentiment accepté d'apporter des éléments nouveaux à ce projet notamment concernant la dimension végétale renforcée. Tout le 5^e arrondissement vous en sera reconnaissant. Merci infiniment, Monsieur HERRERO.

Je vais vous donner quelques informations sur les projets retenus pour le budget participatif. Allez-y, Camille, puisque vous avez piloté tout cela.

3. Budget participatif**Camille X**

Il y a six projets qui ont été retenus. Le premier projet concerne des cantines éco-responsables, avec 863 votes. Il y a ensuite un hébergement d'urgence connecté, la péniche du cœur. Le projet de cantines éco-responsables concerne l'arrondissement. Le porteur de projet voulait installer un système de tri pour que les enfants apprennent à trier.

Florence BERTHOUT

Ce n'est pas le lieu ici, mais nous y reviendrons. Nous avons un sujet là-dessus parce que, dans la réalité, nos cantines sont déjà au moins aux trois quarts responsables, pour la simple et bonne raison que nous nous inscrivons dans des filières courtes durables et que, par exemple, le nombre d'emballages, par rapport à une cantine normale, est très réduit. Je le sais car je me suis rendue dans une cantine où il y avait déjà un dispositif

qui avait été installé. Finalement, il risque de ne pas servir à grand-chose parce qu'il n'y a quasiment pas d'emballages. Nous devons donc travailler sur cette question pour voir ce que nous pouvons en tirer pour aller plutôt contre le gaspillage, comme pour le pain car, sinon, je crains que l'on mette en place un projet qui ne serve pas à grand-chose. Je comprends ce projet à d'autres endroits mais, chez nous, cela semble moins pertinent. Même si l'intention est bonne. Nous devons donc voir comment enrichir ce projet pour l'orienter vers autre chose.

Camille X

Le deuxième projet voté concerne donc un hébergement d'urgence connecté, avec la Péniche du cœur. Il s'agirait de le connecter à la fibre pour que les personnes qui sont hébergées puissent faire toutes leurs démarches administratives et entretiennent un lien avec l'extérieur.

Il y a ensuite le souhait de favoriser l'accueil de manifestations aux arènes de Lutèce, avec 577 votes. Cela concerne la rénovation des gradins des arènes.

Ensuite, il s'agit de rénover et de rendre accessibles les équipements sportifs du 5^e arrondissement, avec 546 votes. Ce projet a été déposé par le conseil local du handicap du 5^e arrondissement. Nous sommes très contents qu'il soit allé jusqu'au bout.

Florence BERTHOUT

C'est bien.

Camille X

Il y a ensuite le souhait de ralentir la circulation rue Claude Bernard, avec 460 votes.

Et, enfin, il s'agit de la prévention de la canicule pour les personnes âgées, avec 450 votes. Cela concerne la résidence rue Claude Bernard, pour installer des stores manuels.

Florence BERTHOUT

Dont acte. Après, nous devons déterminer comment mettre tout ceci en musique. Les intentions sont bonnes mais la mise en application est une autre question. Il n'y a rien dans les écoles ? C'est triste. Je fais part d'un avis personnel. Nous avons quand même deux écoles qui méritent d'être rénovées et nous n'avons pas un euro pour le faire. Dont celle de Pontoise. Je ne sais pas comment nous allons la financer. Nous verrons tout cela.

Pour les cantines éco-responsables, je vois qu'il y a beaucoup d'argent alors que je ne vois absolument pas comment nous allons mettre en place ce projet. Nous devons rencontrer le porteur du projet. Je pense que les parents se sont dit que ce projet éco-responsable était formidable et qu'il y aurait plus de bio, mais il y a, en fait, derrière cela, des tris qui, franchement, ne servent à rien dans nos écoles. À rien du tout. Et tant mieux, puisque nous mettons déjà des choses en place. Nous devons donc rencontrer les porteurs de projet.

Concernant les arènes, je vous indique, puisque je vois le souhait d'un accueil de manifestations avec les gradins, qu'il va y avoir un autre projet qui ne devrait rien coûter ou très peu, avec la plantation de vignes sur les trois coteaux. Nous y travaillons ardemment et cela sera a priori possible. Avec un partenariat avec une association, la DEVE et un vigneron. Car il ne faut pas improviser pour planter des ceps de vigne. C'est donc plutôt un très beau projet.

M. X

Sur la rénovation des gradins des arènes de Lutèce, quel parti pris architectural et historique a été retenu ? En effet, les arènes ont été pillées il y a 2 000 ans. Quelques pierres ont été ajoutées mais est-ce que l'on va au moins un peu respecter les gradins à la romaine ?

Florence BERTHOUT

Vous savez, les projets nous arrivent comme cela. Il s'agit plus d'idées et il faut, ensuite, travailler. Au regard des montants consacrés, je pense que l'idée est de faire en sorte que, très modestement, les dalles soient bien rescellées comme elles le sont. De toute façon, nous n'aurons ni l'envie ni les moyens d'aller au-delà. Ce qui est peut-être plus sage pour les arènes elles-mêmes.

Avez-vous des questions complémentaires ?

M. THILL

Puisque l'on parle des arènes, je voulais vous demander où en est le projet que j'avais élaboré sur le passage entre la rue Monge et les arènes de Lutèce qui est d'une tristesse alarmante et sur lequel j'avais proposé de mettre de grandes photos, reproductions de ce qu'étaient les arènes à l'époque romaine. Sachant que ces reproductions existaient. Cela avait été accepté.

Florence BERTHOUT

Cela avait été accepté ?

M. THILL

Oui. Cela avait été accepté.

M. X

En effet, Monsieur **THILL** avait déposé un budget participatif en lien avec une exposition qui avait eu lieu au musée Carnavalet. Durant quelques mois, le musée était en travaux, ce qui a compliqué les échanges avec eux et la mise en place, notamment, de ce budget participatif. Mais il n'est pas du tout oublié. L'idée est bien de mettre ces panneaux dans le passage pour entrer dans les arènes de Lutèce. Mais il est vrai que les relations avec le musée ont été compliquées ces derniers mois. Mais nous allons pouvoir avancer.

Florence BERTHOUT

Je pense qu'il faut organiser une réunion, très rapidement.

M. X

Oui, avec la directrice, Madame **GUILHAUME**. Il n'y aura pas de souci.

Florence BERTHOUT

Parce qu'on aime beaucoup le musée Carnavalet mais, franchement, c'est très long. Concernant Le projet d'installation du Nègre joyeux, je serai attentive pour que nous ne nous fassions pas « avoir ». L'installation est en bonne voie, mais nous avons dû suivre ce dossier. Vous avez raison, nous devons remettre rapidement l'autre projet sur le métier. Il est vrai qu'il y a eu un télescopage, malheureusement. Mais je dois dire que c'est un très beau projet. Nous devons organiser une réunion avec vous et un représentant du musée Carnavalet car nous devons relancer ce dossier. Mais, comme ils sont totalement débordés avec le projet de rénovation, nous ne réussissons pas à les mobiliser en ce moment.

4. Questions diverses**Mme X**

Je souhaite faire une remarque concernant les fontaines. En bas de la rue des patriarches, il y a une fontaine que l'on appelle Wallace. Il y avait un débordement au pied de la fontaine. Nous en avons parlé. Il y a eu une intervention mais la situation n'est pas réglée. L'eau a tout simplement été coupée dans la fontaine. Donc, il n'y a plus d'eau, mais on n'a pas réparé les problèmes au sol. Je fais le lien avec la fontaine de la rue Mouffetard. J'avais signalé que le jet d'eau tombait sur une grille et débordait sur le trottoir et que le trottoir était inondé. La grille a été enlevée mais l'eau a également été coupée. L'eau est donc coupée mais sans que les problèmes soient réellement solutionnés.

Mme X

Concernant la fontaine des patriarches, Eau de Paris est intervenue et ils ont constaté que les évacuations étaient tellement encombrées qu'il fallait revenir pour intervenir. Ils vont le faire ces jours-ci. En attendant, ils ont effectivement coupé l'eau pour éviter des débordements. Mais l'intervention est en cours sur cette fontaine.

Concernant la fontaine de la rue Mouffetard, je dois me pencher sur ce dossier. Merci de me rappeler à quel niveau elle se trouve.

Mme X

En face de la caserne.

M. X

Madame le Maire, je voulais simplement vous communiquer une réflexion. J'ai lu, cet été, certains chiffres très intéressants sur l'arrondissement. Dans 20 ans, la population aurait baissé de 20 %. Aujourd'hui, je pense que si l'on se rend au centre des impôts on pourra constater une augmentation très forte des professions libérales sur l'arrondissement. Sur certains immeubles, il y a eu deux ou trois changements en faveur des professions libérales, comme les avocats. On constate par ailleurs que vous avez acté le projet hôtel **Maduras** ce qui veut dire qu'il y aura encore un 76^e ou 77^e hôtel.

Florence BERTHOUT

Je n'ai rien acté du tout.

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019

M. X

Je veux dire que la Mairie de Paris a acté qu'il y aurait encore un hôtel. On a l'impression que l'on se dirige vers un arrondissement musée, avec de moins en moins de population. Donc, lorsque vous parlez d'écoles, de projets, est-ce que cela a réellement un sens, aujourd'hui ? Car il n'y aura plus de population, demain. Nous avons également vu que le quartier qui progresse le plus en termes de prix immobiliers est le quartier où nous nous trouvons. Donc, aujourd'hui, franchement, que comptez-vous faire ?

Florence BERTHOUT

Il s'agit d'un vaste débat. Je pense que la soirée n'y suffirait pas. Même s'il s'agit d'un réel sujet qui ne concerne pas, hélas, que le 5^e arrondissement. Sans que cela ne retire rien à la pertinence de vos interrogations, je rappelle que les 6^e et 7^e arrondissements ainsi que le triangle d'or du 16^e arrondissement détiennent la palme en la matière. Nous n'allons pas pouvoir épuiser ce sujet car il dépasse très largement notre arrondissement. Il y a de nombreuses raisons qui expliquent cette situation. Il y en a notamment une, mais qui risque de provoquer le débat ici alors que je ne souhaite pas épiloguer durant des heures dans ce cadre. Je pense en effet que si on ne se préoccupe pas de la fuite des familles et des parisiens au revenu moyen ce mouvement pourrait effectivement devenir excessivement alarmant. Nous devons trouver, à l'échelle de Paris, mais également à l'échelle métropolitaine, un juste milieu entre le respect du commerce, de la libre entreprise, et donc, évidemment, le respect du droit des propriétaires à céder à tel ou tel prix leurs murs et le respect d'un certain nombre d'activités. Cela constituera l'un des enjeux de la campagne de 2020. Ce n'est pas ce soir que l'on va épuiser le sujet.

Je suis, à titre personnel, favorable à deux choses, et je demande deux choses. Et j'ai fait des propositions en ce sens. Je souhaite qu'il y ait des périmètres de protection, en rez-de-chaussée, des commerces de bouche et de l'artisanat. Cela suppose aussi de faire évoluer la loi. J'ai fait protéger, nous avons fait protéger (puisque, à l'unanimité, le conseil d'arrondissement m'a suivie) par exemple, sur la rue Geoffroy Saint-Hilaire ou la rue Monge des commerces et de l'artisanat. Mais, il n'est pas possible de protéger si le mal a été déjà fait. Si, par exemple, il y avait un boucher, et, 50 mètres plus loin, un boulanger qui ont été vendus pour réaliser une boutique de souvenirs ou de vêtements, il n'est plus possible de protéger ce périmètre. Il faut donc protéger pour l'avenir. Nous devons protéger pour le futur. Parce que ce n'est plus possible pour ceux qui sont déjà partis et ont déjà été transformés. La loi est faite de telle manière. Je pensais que l'on pouvait protéger pour l'avenir. J'ai découvert cela au moment de la révision du PLU. Il faut donc modifier cet aspect.

Par ailleurs, concernant la préemption, nous avons besoin d'un outil puissant pour les commerces culturels. En effet, depuis trois ans, la différence entre les suppressions et les créations est positif. Même si le combat n'est pas gagné, nous avons, momentanément, réussi à inverser le phénomène. Nous avons donc des créations qui sont en nombre supérieur aux départs des commerces culturels sur l'arrondissement.

J'aborde maintenant la question particulière des hôtels, en y ajoutant celle de la multiplication des surfaces telles que Carrefour Market, etc. Je repère de nombreuses contradictions en la matière. Nous avons en ce moment des créations d'hôtels quatre étoiles, Relais & Châteaux, dans l'arrondissement comme dans d'autres et, singulièrement, dans les quartiers les plus beaux de Paris, parce que, comme la presse s'en est faite l'écho depuis hier, nous souffrons aujourd'hui d'une surdensification des touristes. Nous avons 90 millions de touristes sachant que 80 % des touristes viennent sur 20 % du territoire sachant que la part prépondérante est représentée par Paris. Il y a également, statistiquement, une sous-densification de l'hôtellerie par rapport à d'autres grandes capitales. Il y a donc des promoteurs qui sont en train d'acheter des surfaces et notamment sur notre arrondissement, à prix d'or. Mais, aujourd'hui, un maire d'arrondissement n'a pas moyen d'agir en la matière. Même la Maire de Paris n'a pas aujourd'hui le pouvoir, par exemple, de s'opposer au projet, par exemple, à l'angle de Saint-Michel et de la Huchette (même si c'est un beau projet, que je soutiens, là où il y avait le café Saint Severin, en bas, et, en haut quatre grands appartements sachant que le reste était occupé par des professions libérales, et une partie de Gibert jeune). Gibert jeune et le café ont vendu ainsi que l'ensemble de l'immeuble. Une trentaine de chambres de luxe plus plus vont être réalisées. Tout le quartier est content parce qu'il y avait seulement quatre appartements précédemment et surtout des professions libérales. Cela rapporte beaucoup. L'achat plus la rénovation représentent, au total, en investissement, (car je suis allée visiter tous les

protagonistes pour savoir si ce que l'on m'avait dit était vrai et que l'on ne poussait personne vers la sortie et constater que tout est vide et qu'il s'agissait essentiellement de bureaux) 40 millions d'euros. Pour réaliser, de mémoire, une trentaine de chambres. Je n'ai donc pas d'outils pour agir en la matière.

Les seuls outils dont nous pouvons disposer existeraient si le législateur décidait de mettre un frein à ce phénomène. Même si je ne crois pas trop au fait de mettre un frein aux projets d'hôtellerie. Je pense que le frein le plus efficace serait de reprendre la loi ALUR car c'est une loi épouvantable. S'il y a aujourd'hui de la spéculation immobilière et de la surdensification et, donc, des achats d'appartements et de bureaux et de la spéculation immobilière, l'une des raisons est la loi ALUR. Cette loi permet en effet, du fait de notions de gabarits, et de la suppression du coefficient d'occupation des sols et sachant que le mieux est toujours l'ennemi du bien en la matière (on espérait de la densification en modifiant les lois qui étaient contraignantes) à des professionnels de l'immobilier, avec des batteries d'avocats, après avoir étudié tous les plans de Paris pour déterminer où la surdensification était possible, de lancer ces projets. Ils étudient les dossiers et ils constatent que là où, par exemple, il y avait 1000 m² d'appartements avec un commerce, il est possible de construire 2000 m². C'est exactement ce qui est en train de se passer boulevard Saint Michel, pas loin du futur centre culturel marocain. Il y avait une SCI familiale. Tous les locataires sont en train de partir de cet immeuble. Il n'en reste plus que trois. Le promoteur immobilier est en train de mener un projet de surdensification, même si nous verrons ce que cela donnera. Je l'ai vu, pour la première fois, cette semaine. Il n'y aura pas qu'un hôtel puisqu'il y aura, certes, un hôtel de 40 chambres, mais aussi du logement. Ce qui fait que ce projet n'est pas totalement négatif. Mais le prix à payer sera forcément une baisse d'ensoleillement puisque je ne connais pas, à quelques exceptions près, de surdensification qui ne s'accompagne pas de problèmes d'ombre portée et de diminution de l'ensoleillement.

Donc, aujourd'hui, si vous regardez les hôtels qui s'installent, ils ont tous tiré prétexte des possibilités offertes par la loi ALUR et la suppression du coefficient d'occupation des sols. En tout cas, c'est très clair dans notre arrondissement. Avec l'hôtel Maduras, le projet d'hôtel, même s'il présente beaucoup moins de problèmes en termes d'ombre portée, entre la rue Larrey et la rue Lacépède, puisqu'il y aura notamment de la protection patrimoniale du côté de la rue Lacépède. De même avec l'affreux projet de Laromiguière qui ne représente que de la surdensification. Sans la loi ALUR ce projet qui est actuellement bloqué par la direction de l'urbanisme et par moi-même n'aurait pas été autorisé. Sinon, financièrement, il ne serait pas intéressant pour les promoteurs.

Pardon d'avoir été un peu longue, car il y a bien d'autres sujets, mais ce projet s'impose à nous. Il faut bien voir que la loi ALUR a eu ces conséquences, en tout cas à ce niveau-là, même si elle peut avoir peut-être des conséquences positives. Les promoteurs immobiliers ont bien compris l'intérêt financier qu'ils peuvent tirer de la surdensification. C'est exactement ce qui s'est passé pour l'hôtellerie.

Mme X

Ce sera mon dernier témoignage. Il concerne les nuisances sonores liées à l'activité de la place de la Contrescarpe qui se termine entre deux et quatre heures du matin puisque les gens dévalent la rue du Cardinal-Lemoine, notamment, ivres morts, en hurlant. C'est insupportable. Je dois mettre des boules Quiès et dormir, quand je suis seule, dans ma cuisine. Je ne sais plus où me mettre. Voilà, Madame, je voulais vous donner ce témoignage. Je peux vous dire que je ne suis pas la seule à souffrir des nuisances sonores. Cette place de la Contrescarpe est devenue un repère, je ne dirais pas de voyous mais, mal famé. Il faut y aller pour le constater.

M. AUDOUIN

Je voulais compléter ce que vous dites. Globalement, je suis en accord avec beaucoup de choses que vous avez dites. Peut-être que la question du coefficient d'occupation des sols, en zone tendue, mériterait d'être reposée, aujourd'hui. Pourquoi pas. Cela pourrait être discuté. Mais, comme vous le disiez, malheureusement, beaucoup de choses échappent au pouvoir de l'administration municipale et, a fortiori, d'arrondissement. Je crois beaucoup au pouvoir des plans d'urbanisme et du plan métropolitain. Mais il va falloir apprendre à réfléchir à une échelle plus grande que Paris. Londres, Berlin, toutes les capitales d'Europe et du monde réfléchissent à une échelle

PIECE D - AVIS

JANVIER 2019

supérieure à celle de Paris. On ne peut pas prétendre enrayer les tendances lourdes uniquement à l'échelle de Paris.

Néanmoins, la pression touristique est monstrueuse et, personnellement, je suis très gêné, pour ne pas dire choqué, qu'aujourd'hui on continue à faire la promotion du tourisme de Paris à l'étranger. Il n'y en n'a vraiment pas besoin. Je crois que nous en avons largement assez aujourd'hui pour faire vivre nos commerces et notre réseau hôtelier. D'autre part, vous avez oublié (mais je pense que nous serons sur ce point d'accord) la question des meublés touristiques qui est en train de devenir un problème absolument énorme qui contribue très fortement à la flambée des prix. La municipalité a commencé à agir sur ce point de manière assez vigoureuse mais les choses seraient beaucoup plus simples si on avait une réglementation nationale pour avoir une action très dure pour totalement brider cette activité et rendre impossible l'achat à la seule fin de location temporaire. Je pense donc qu'il y a des propositions sur lesquelles nous pouvons nous retrouver. En tous les cas, comme vous le dites, cela sera un des enjeux pour 2020 même si nous nous retrouverons peut-être sur certaines questions.